

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2017

Présences :

Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand et Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Danièle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand
Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand

1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 19 h par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 13 septembre 2017
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Programme *AccèsLogis Québec*
6. Motel Industriel
7. Demande en vertu de la politique du Volet 1 parc industriel
8. Paiement de l'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour les secteurs industriel - commercial - touristique, volet 2*
9. Paiement de l'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*
10. Demandes d'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*
11. Prévisions budgétaires
12. Date de la prochaine rencontre
13. Affaires diverses
 - Resto Bar Le William
14. Fermeture de la session

2017-54 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Mario Faucher
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 13 septembre 2017

2017-55 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyée de Guy Goupil

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 13 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

Le CDPE a reçu les lettres patentes concernant la mise sur pied du comité provisoire rattaché au projet Villa Versant du Lac.

Le reste de la correspondance reçue sera traité lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

4. Paiement de factures

2017-56 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Mario Faucher
Que le CDPE entérine le paiement des factures suivantes:

- le versement au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de septembre 2017 pour un montant de 294.01\$. Nous n'avons aucun montant à déduire pour cette période;
- chèque au Bureau du Registraire des entreprises pour la création d'un comité provisoire Villa Versant du Lac, au montant de 165\$;

et qu'il approuve le paiement immédiat des factures suivantes:

- le paiement à la Municipalité de Saint-Ferdinand de l'Assurance responsabilité civile et erreurs & omissions pour l'année 2017, pour un montant de 545 \$;
- facture n° 2017-8 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session 18 octobre 2017, pour un montant de 500\$;
- remboursement à Jean-Paul Marcoux pour des frais de postes (envoi au Bureau du registraire) au montant de 4,14\$;
- remboursement à Jean-Paul Marcoux de frais de déplacement (rencontre avec la Notaire Pineault - Plessisville) pour un montant de 21,60\$;
- remboursement à Denise Grenier pour l'achat de 2 cartouches d'imprimante Laser Samsung pour un montant de 48,98\$.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de septembre est **de 1 578.73 \$**.

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 septembre 2017. Elle précise qu'un chèque était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et qu'un l'était dans le dossier Éoliennes de l'Érable.

Adopté à l'unanimité

Le 11 septembre, la Municipalité de St-Ferdinand a émis un chèque au montant de 484,45\$ à l'ordre du CDPE afin de rembourser un chèque dans le cadre du Fonds de contribution individuelle, dossier Éoliennes, pour un propriétaire qui n'avait pas encaissé son chèque en 2016 et qui l'a rapporté à la Municipalité. Un nouveau chèque pour ce montant lui a été émis.

Ginette Labrie Mercier arrive à 19h55

5. Programme *AccèsLogis Québec*.

Jean-Paul nous donne les derniers développements dans ce dossier.

Denise Grenier nous informe que du solde du compte à la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs au 30 septembre 2017.

6. Motel industriel

La vente des terrains et de la bâtisse à Faucher Sport Marine inc s'est conclue et l'acte de vente a été signé par les deux parties devant la Notaire Lyne Pineault, le 27 septembre 2017.

La remise du solde du prix de vente des terrains a été remboursée au CDPE.

7. Demande en vertu de la politique du Volet 1 parc industriel

Jean-Paul nous fait part d'une nouvelle demande d'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour la zone industrielle du rang 6, appartenant à la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 1*. Des renseignements supplémentaires seront demandés par écrit au propriétaire.

8. Versement de l'aide financière en vertu des dispositions de la politique Mesures incitatives pour les secteurs industriel - commercial - touristique Volet 2

2017-57 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Guy Goupil

Conformément aux dispositions de la politique *Mesures incitatives pour les secteur industriel - commercial - touristique, volet 2*, que le CDPE autorise le versement de l'aide financière telle que décrite ci-dessous:

- Le paiement de 5 605.80\$ à l'entreprise Eau Everest, pour l'année 2017 (1ere année à 100%)
- Le paiement de 1 003.04 \$ à l'entreprise SucroBec inc, pour l'année 2017 (2e année à 100%)
- Le paiement de 5 175.55\$ à l'entreprise Tôle Vigneault inc., pour l'année 2017 (3e année à 50%)

Adopté à l'unanimité

9. Paiement de l'aide financière en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*

2017-58 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyée de Ginette Labrie Mercier

V4-2016-1 (Patrick Beaudoin)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la deuxième année de la subvention, pour un montant de 510.43\$ soit 50% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2016-4 (Myriam Dubois & David Daigle)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 323 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2016-5 (Nathalie Rousseau & Martin Châteauneuf)

Que le CDPE envoie une lettre à M. Martin Châteauneuf et Mme Nathalie Rousseau à l'effet que le CDPE leur envoie un chèque au montant de 405.54 \$ représentant la subvention à laquelle ils ont droit, relativement à la construction de leur résidence du 6129 Route du Domaine du Lac, pour les 173 jours de 2017 pendant lesquels ils l'ont habitée, puisque le compte de taxes pour cette période a été acquitté au complet. Le CDPE les informera que, tel que stipulé dans sa politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* « **cette subvention est unique, c'est-à-dire qu'un individu ne peut s'en prévaloir qu'une seule fois** ». Donc, aucune subvention ne leur sera accordée pour leur nouvelle résidence située au 6222, 19e Rue, Domaine du Lac, St-Ferdinand.

V4-2016-6 (Mathieu Blondeau)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 493.24 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2016-7 (Carol Bolduc et Isabelle Thivierge)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 820.91 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2016-8 (Manon Couture & Steve Hébert)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 311.78 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2016-9 (Audrey Pomerleau & Jason Socquet)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la deuxième année de la subvention, pour un montant de 453.64 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2016-12 (Sylvain Daigle & Suzie Potvin)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 759.81 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2017-1 (Maxime Tardif & Cindy Côté)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 401.88 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2017-2 (Joël Fontaine)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 733.31 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2017-3 (Francis Lapierre-Dubois & Roxanne Bergeron)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 346.08 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2017-6 (Samuel St-Pierre)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 310.22 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2017-7 (Olivier Michaud)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 217.31 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

V4-2017-9 (Jean-Philippe Côté)

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 381.62 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2017, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

Adopté à l'unanimité

10. Nouvelles demandes d'aide financières en vertu de la politique du CDPE *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*

V4-2017-10 (Claude Dallaire)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 28 septembre 2017, concernant l'acquisition d'un condominium neuf, située au 365 - 204, rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations fournies, le contrat d'achat du condominium est daté du 21 décembre 2016.

2017-59 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe les propriétaires que, malheureusement, il ne peut accepter la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* puisque le propriétaire a indiqué, sur la demande de subvention que le 365 - 204 rue Principale sera sa résidence secondaire. Or, dans sa politique du volet 4, au point 3, il y est clairement indiqué comme condition d'admissibilité que le propriétaire doit élire domicile dans sa nouvelle résidence et que les résidences secondaires ne sont pas reconnues dans la politique.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-11 (Mireille Massicotte)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 14 octobre 2017, concernant l'acquisition d'un condominium neuf, située au 365 - 103, rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations fournies, le contrat d'achat du condominium est daté du 10 mars 2016.

2017-60 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyée de Roger Paquet

Que le CDPE informe la propriétaire que, malheureusement, il ne peut accepter la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Le terrain n'était pas vacant lors de la construction du bâtiment, la condition d'admissibilité mentionnée au point 2: *Cette politique vise tout nouveau propriétaire d'une résidence neuve ou ayant été habitée pour y élire domicile ou tout propriétaire occupant d'une unité d'évaluation sur laquelle il n'y a aucun bâtiment (terrain vacant) et qui y construit un bâtiment principal pour y élire domicile* n'est donc pas respectée.

Adopté à l'unanimité

V4-207-12 (Léo Perreault et Lucile Vigneault)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 17 octobre 2017, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée située au 578 rue Bernier, ouest, à St-Ferdinand. Selon les informations fournies, le contrat d'achat de la résidence est daté du 9 mars 2017.

2017-61 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyée de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe les propriétaires qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4. Cependant cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2018, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

11. Prévisions budgétaires

Denise Grenier nous présente les prévisions des dépenses pour 2017.

2017-62 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyée de Roger Paquet

Que le CDPE informe la municipalité de Saint-Ferdinand que, pour l'année 2018, aucune aide financière ne lui sera demandée car, selon l'estimation actuelle, le CDPE dispose des fonds suffisants pour qu'il puisse continuer de promouvoir le développement de l'économie locale.

Adopté à l'unanimité

12. Date de la prochaine rencontre

La prochaine se tiendra le 15 novembre, à 19 h dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand.

13. Affaires diverses

Le CDPE a reçu une demande verbale du propriétaire du Resto Bar Le William pour l'obtention d'une subvention en vertu de la Politique du CDPE *Mesures incitatives pour les secteurs industriel - commercial - touristique, volet 2*. Une lettre sera envoyée au demandeur afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce dossier.

14. Fermeture de la session

2017-63 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 22 h 00.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier